

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.078

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 30 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

22 Septembre 1998

**DATE D'AFFICHAGE**

22 Septembre 1998

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : Monsieur BOISNARD par Monsieur GERMA  
Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER  
Monsieur MUSSETTI par Monsieur MONNARD  
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

**EXCUSES** : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Extension de la Z.A.E.C. - Acquisition de la propriété MOUCHARD

**VOTE** : UNANIMITE

Par lettre en date du 23 février 1998 M. et Mme MOUCHARD ont informé la Ville de leur intention de mettre en vente leur propriété sise au lieudit "DERRIERE LE PONT" cadastrée section CI n°s 25 - 26 et 27 pour 6ha 14a 88ca.

Compte tenu de la situation de ces terrains inclus en zone NAI2 du P.O.S. (extension de la Zone d'Activité Economique Complémentaire) la Ville a négocié cette acquisition.

M. et Mme MOUCHARD ont signé le 29 juillet 1998 une promesse de vente portant les parcelles susvisées pour un montant global de 450.000F (QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

Les Services Fiscaux consultés au préalable ont fait part de leur avis le 6 juillet 1998 et ont estimé les terrains à la somme de 614.800F (SIX CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT FRANCS).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Considérant que la propriété de M. et Mme MOUCHARD cadastrée section CI n° 25 - 26 et 27 est située dans la zone NAI2 du P.O.S. destinée à l'extension de la ZAEC,

- Considérant que l'extension de la ZAEC nécessite l'acquisition de divers terrains dont ceux de M. et Mme MOUCHARD et qu'il convient de constituer des réserves foncières dans l'attente de la réalisation des travaux,

- VU la promesse en date du 29 juillet 1998 aux termes de laquelle M. et Mme MOUCHARD s'engagent à vendre les parcelles 25 - 26 et 27 pour 6ha 14a 88ca moyennant la somme de 450.000F (QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS),

- VU l'avis des Domaines en date du 6 juillet 1998,

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées section CI n°s 25 - 26 et 27 pour 6ha 14a 88ca dépendant de la propriété de M. et Mme MOUCHARD moyennant la somme de 450.000F (QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS),

- D'autoriser M. le Maire ou le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation définitive de la vente et l'acte authentique,

- De désigner l'étude de Me AUBRY notaire à SAUJON, chargé des biens des vendeurs pour la réalisation de l'acte authentique,

- D'imputer la dépense correspondante au budget primitif 1998 article 2111.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 Octobre 1998  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**